



Cercle de Natation

# «Royal Dauphins Mouscronnois»

Affilié à la Fédération Royale Belge de Natation en 1946 – Matricule N° 100

---

## Règlement concernant les compétitions MASTERS et EAU LIBRE

Le club n'assume pas la prise en charge des compétitions auxquelles vous désiriez participer à l'exception des Championnats de Belgique.

Toute autre compétition (masters, eau libre) sera à votre charge, tout en passant par votre entraîneur pour les inscriptions.

Pour Toutes les compétitions, les paiements que vous devrez effectuer pour participer, en dehors de celles concernant les championnats de Belgique, seront payés directement par vos soins aux clubs organisateurs. En effet vous disposez dans l'avant programme de tous les renseignements concernant les coordonnées bancaires du club organisateur. Il vous suffit de désigner un responsable qui fera le paiement en une fois en stipulant dans la communication : "RDM inscriptions"

Ceux qui désirent faire de l'eau libre doivent rendre le dossier d'inscriptions pour TOUTE la saison pour le 15 juin à Monica, afin que le secrétariat du club puisse réserver vos numéros de bonnet que vous devrez payer(en liquide) lors de la 1ère compétition eau libre

Concernant les courses Eau Libre, il n'y a qu'un week-end pour le championnat de Belgique sur les distances de 5,10 et 25 km en seniors open. Le reste de la saison est un "Critérium Eau Libre"

En eau libre, vous devez également nommer un délégué de club qui doit être en possession de la preuve d'inscription des nageurs et nageuses ainsi que de l'accusé de réception renvoyé par le club organisateur via mail . Sans la production de ces documents, le juge-arbitre ne peut contrôler si l'inscription des nageurs et nageuses a été conforme au règlement. Faute de pouvoir produire ces documents des nageurs et nageuses pourraient être exclu(e)s. Vous recevrez donc ces documents par mail via le secrétariat du club.